

ARRETE MUNICIPAL N°2018-05

26 février 2018

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LA RD 603

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

- **VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
- **VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- **VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1 ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;
- **VU** la DICT référencée « 2018020101214D » de la société SOGEA EST portant sur le projet de pose de chambres et fourreaux dans le cadre du projet Moselle fibre ;
- **VU** la demande d'arrêté de circulation reçue le 26 février 2018, par l'entreprise SOGEA EST, représentée par Monsieur Thomas DOUTRES ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer les aménagements pendant la durée des travaux ;

ARRETONS

Article 1 :

L'entreprise SOGEA EST est autorisée à procéder à des travaux de pose de chambres et fourreaux dans le cadre du projet Moselle fibre la RD 603 entre Courcelles-Chaussy et Landremont à partir du 8 mars 2018 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

La circulation se fera sur chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Silly-sur-Nied.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- L'entreprise SOGEA EST de Boulay

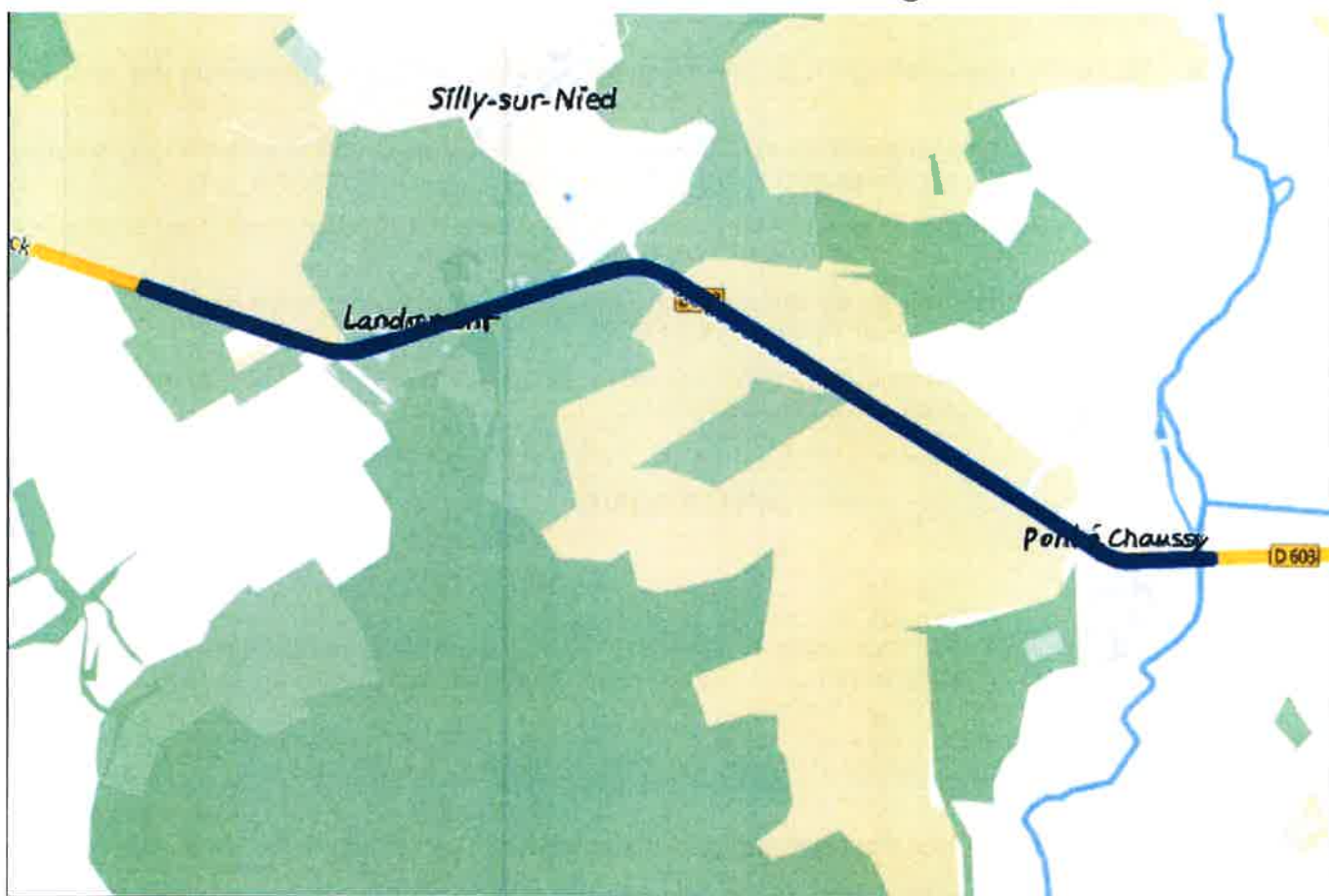
ARRETE MUNICIPAL N°2018-05

26 février 2018

Fait à Silly-sur-Nied, le 26 février 2018



Signature et cachet



 Portion de voie où auront lieu les travaux